

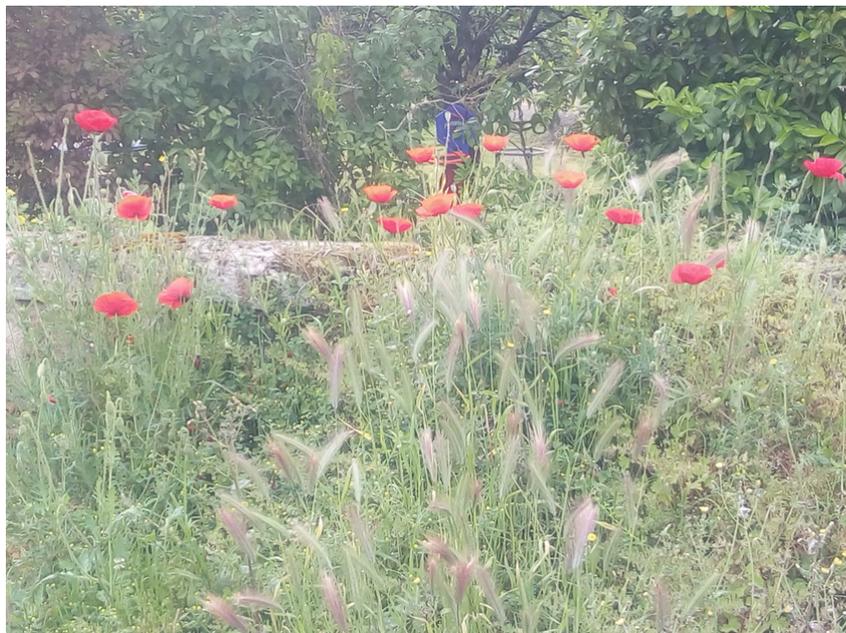
AU CŒUR DE NOTRE VILLAGE



Votre bulletin d'information municipale

SOMMAIRE

<u>Le mot du maire</u>	<u>P.1</u>
<u>Actualités</u>	<u>P.2</u>
<u>Sécurité publique</u>	<u>P.10</u>
<u>Citoyenneté</u>	<u>P.11</u>
<u>Démarches administratives</u>	<u>P.12</u>
<u>Aides au logement</u>	<u>P.13</u>
<u>Urbanisme</u>	<u>P.15</u>
<u>Environnement</u>	<u>P.19</u>
<u>Rétrospectives</u>	<u>P.22</u>
<u>Culture et loisirs</u>	<u>P.24</u>
<u>Manifestations</u>	<u>P.25</u>



LE MOT DU MAIRE

Nous sommes heureux de vous présenter le nouveau bulletin municipal "Au cœur de notre village" édition juin 2023, annonciateur des beaux jours...
Des informations utiles, des idées de sorties, des projets à venir ...

L'appel d'offres de la maîtrise d'œuvre pour la restructuration du groupe scolaire est enfin lancé. Vous pouvez le consulter sur le site internet de la mairie Onglet "Mairie" Rubrique "marché public".

Les inscriptions périscolaires pour la rentrée 2023/2024 pourront s'effectuer en ligne prochainement. Nous vous tiendrons informés dès que la plateforme BL ENFANCE Portail Famille sera opérationnelle.

Si le temps le permet, la fête des écoles aura lieu le mardi 20 juin pour le plaisir des enfants et parents.

La répartition des bornes collectives pour les ordures ménagères se profile. Vous retrouverez les dates de permanences de présentation du projet organisées par le SMICVAL dans le journal .

Une nouvelle association renaît de ses cendres. En effet, la Société des Fêtes reprend du service pour notre plus grand bonheur et nous souhaitons à son équipe pleine réussite dans l'élaboration de ses manifestations.

Comme promis, nos aînés seront honorés lors du repas organisé et offert (à partir de 65 ans) par la Municipalité le samedi 8 juillet 2023.

Sachez que le nouveau site internet est en bonne voie de finalisation et qu'une page Facebook officielle de la mairie est en cours de réalisation.

Nous espérons que la lecture de ce journal vous donnera satisfaction et nous vous souhaitons un bel été à venir.

Mairie

85 avenue des Côtes de Bourg
www.prignacetmarcamps.fr
secretariat@prignacetmarcamps.fr
comptabilite@prignacetmarcamps.fr
lettredemonvillage@prignacetmarcamps.fr
 Accueil: 05.57.68.44.44

HORAIRES

Lundi
 10h00 - 12h00/14h00 - 17h30
 Mardi/mercredi/Jeudi
 14h00 - 17h30
 Vendredi
 10h00 - 12h / 14h00 - 17h00



Actualités

Retrouver toute l'information locale de votre commune sur votre smartphone en téléchargeant gratuitement l'application CityAll



Communauté de Communes du grand Cubzaguais

Lundi et Jeudi : 8 h 30 – 18 h 00 / Vendredi : 8 h 30 – 16 h 30
Retrouvez nos services et ceux d'autres partenaires à la

Maison des Services Publics du Grand Cubzaguais
ZAC Parc Aquitaine 365 Avenue BOUCICAUT
33240 SAINT ANDRÉ DE CUBZAC

05.57.43.96.37

mssp@grand-cubzaguais.fr

PLANNING PERMANENCES MENSUELLES sur le site de la CDC

www.cdc-cubzaguais.fr

et sur le site de la mairie Onglet "vie pratique" "rubrique" CDC du Grand Cubzaguais



La Communauté de Communes passe la vitesse supérieure, en prolongeant son coup de pouce pour les mobilités douces, jusqu'au 31 décembre 2023. Cette aide financière, sous condition de ressource, porte aussi bien sur les vélos mécaniques que sur les vélos électriques, avec une nouveauté cette année : les vélos mécaniques neufs sont maintenant éligibles ! Pouvant aller de 50€ à 150€ selon l'achat, cette prime s'inscrit dans le cadre du Plan Vélo du Grand Cubzaguais lancé en 2021.

Cette aide a pour objectif d'encourager l'achat d'un vélo, avec une incitation à acheter d'occasion, électrique ou non, pour les adultes comme pour les enfants (à partir de 12 ans). L'octroi de l'aide se fait sous condition de ressource, pour pouvoir en bénéficier il faut un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 19 200€. Le montant de l'aide à l'achat est différencié selon le type de vélo.

Plus d'infos: www.grand-cubzaguais.fr/aide-achat-velo/



RELAIS

SPECIALISTE DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Que vous soyez à la recherche d'un emploi ou bien à la recherche de personnel, contactez-nous !

Depuis plus de 30 ans, RELAIS favorise les liens entre les acteurs de l'économie locale (particuliers, entreprises, associations, collectivités) et les demandeurs d'emploi.

Notre mission : Accompagner les personnes en recherche d'emploi dans un projet d'insertion professionnelle et simplifier le recrutement pour les professionnels et particuliers.

PERMANENCES : BOURG SUR GIRONDE

Maison des Services au Public

Sur rendez-vous

Lundi 9h30-12h00/14h30-17h00

05 57 43 55 72

06 19 66 78 57

Siège à St André De Cubzac

www.relaisemploi33.fr

accueil@relaisemploi33.fr

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, Delphine, notre Conseillère Numérique peut :



- Informer les usagers et répondre à leurs questions
 - Vous aider dans l'utilisation des outils du numérique (PC, smartphone, tablette)
 - Soutenir les personnes dans leurs usages quotidiens du numérique : découvrir et utiliser les outils de messagerie électronique (envoi classique, envoi de pièces jointes, réception, réponse et gestion), découvrir et utiliser les réseaux sociaux, découvrir, installer et utiliser les logiciels de communication sur les outils numériques, acheter en ligne, travailler à distance, consulter un médecin...
 - Accompagner dans la réalisation de démarche administrative en ligne (trouver un emploi ou une formation, suivre la scolarité de son enfant, accéder aux services en ligne communaux de l'enfance, remplir un formulaire, etc.)
 - Accompagner les usagers individuellement
 - Rediriger les usagers vers d'autres structures si besoin
- delphine.masnet@conseiller-numerique.fr

L'HIPPOCAMPE, LE CENTRE AQUATIQUE : A OUVERT SES PORTES LE 18 AVRIL !

**Au cœur de la ville de Saint-André-de-Cubzac, venez découvrir l'Hippocampe !
Un centre aquatique complet, où petits et grands peuvent pratiquer leur sport favori et vivre des moments de détente.**

Au terme de mois de chantiers et d'années de patience, le centre aquatique l'Hippocampe est sorti de terre à Saint-André de Cubzac et a accueilli ses premiers visiteurs le 18 avril 2023.

Ce complexe, moderne et écoresponsable, à l'offre variée, a pour objectif de ravir les besoins pluriels des nageurs amateurs, et de permettre l'apprentissage de la natation aux enfants du territoire.

Votre centre aquatique l'Hippocampe est conçu pour accueillir tous les publics quelles que soient leurs pratiques : loisirs en famille, natation, apprentissage, activités aquatiques ou détente.

La halle des bassins, entourée de grandes baies vitrées avec vue sur des espaces verts extérieurs, se compose d'un bassin sportif de six couloirs (25 mètres de long), d'un bassin d'apprentissage pour les enfants, d'un bassin ludique avec jeux et jets d'eau, ainsi que d'une pataugeoire. Les piscines sont entièrement en inox.

A l'écart, l'espace bien-être constitue la zone relaxante pour se couper du monde. Au programme de cet espace : un hammam, un sauna, une douche sensorielle massante et une banquette chauffante.

ESPACE AQUATIQUE

AQUATIQUE	TARIF RÉSIDENTS	TARIF EXTÉRIEURS
Bébé moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit
Enfant 3 à 15 ans	3,40€	4,20€
Adulte 16 ans et +	4,80€	6,00€
Pass Famille 2 enfants et 2 adultes	14,40€	18,00€
Entrée famille supplémentaire	3,00€	3,80€
Carte horaire 12 heures	52,80€	66,00€
Carte 12 entrées Enfant	37,00€	46,20€
Carte 12 entrées Adulte	52,80€	66,00€

ESPACE AQUATIQUE & BIEN-ÊTRE

AQUATIQUE & BIEN-ÊTRE	TARIF RÉSIDENTS	TARIF EXTÉRIEURS
Adulte 16 ans et +*	11,80€	14,80€
Carte 12 entrées Adulte	130,10€	162,60€

ACTIVITÉS

ACTIVITÉS	TARIF RÉSIDENTS	TARIF EXTÉRIEURS
Séance unitaire AquaFitness (hors AquaBike)	12,00€	15,00€
Carte 12 séances AquaFitness (hors AquaBike) • valable 1 an	132,00€	165,00€
Carte 36 séances AquaFitness (hors AquaBike) • valable 1 an	356,40€	445,50€
Séance unitaire AquaBike	15,60€	19,60€
Carte 12 séances AquaBike • valable 1 an	171,60€	214,50€
Carte 36 séances AquaBike • valable 1 an	463,30€	579,20€
Carte 12 séances AquaFitness + (toutes activités aquatique) • valable 1 an	171,60€	214,50€
Carte 36 séances AquaFitness + (toutes activités aquatique) • valable 1 an	463,30€	579,20€
Formule anniversaire	114,00€	142,50€

APPRENTISSAGE

APPRENTISSAGE	TARIF RÉSIDENTS	TARIF EXTÉRIEURS
Ecole de natation enfant 1 cours hebdo • valable sept à juin (hors vacances scolaire)	299,00€	374,00€
Ecole de natation enfant supplémentaire hors vacances scolaire	239,00€	299,00€
Ecole de natation adulte 1 trimestre • hors vacances scolaire	121,00€	151,00€
Stage natation 5 séances (vacances)	72,00€	89,00€
Séance Bébé Nageur ou Jardin d'Eveil 30 minutes	15,60€	19,60€
Abonnement Bébé Nageur ou Jardin d'Eveil 1 trimestre • 1 séance 30min/semaine	171,60	214,50

L'HIPPOCAMPE À VOLONTÉ

AQUATIQUE	PLENITUDE	PERFORMANCE	PREMIUM
Accès illimité espace aquatique * Tarifs résidents	Accès illimité espace aquatique + bien-être	Accès illimité espace aquatique + bien-être + 1 activité AquaFitness/semaine	Accès illimité espace aquatique + bien-être + activités AquaFitness illimitées
23.00€ /mois	35.00€ /mois	47.00€ /mois	59.00€ /mois



Retrouvez toutes les actualités, coulisses, informations de votre nouveau centre aquatique sur le Facebook : l'hippocampe et/ou sur le site Internet : <https://lhippocampe.grand-cubzaguais.fr/>

L'Hippocampe

275 Av. Boucicaut

33240 Saint-André-de-Cubzac

SMICVAL PERMANENCES BORNES COLLECTIVES RENCONTRES DES HABITANTS DE PRIGNAC ET MARCAMP



Du mardi 5 septembre au samedi 16 septembre :

Permanences à la salle du conseil

De 11h à 19h du mardi au vendredi et de 9h à 17h le samedi

Du mardi 12 septembre au vendredi 15 septembre :

Prise de rendez-vous et rencontre des personnes à mobilité réduite. Il s'agit de recueillir les éventuelles difficultés et de chercher des solutions si une solidarité entre voisins, amis, famille n'est pas envisageable.

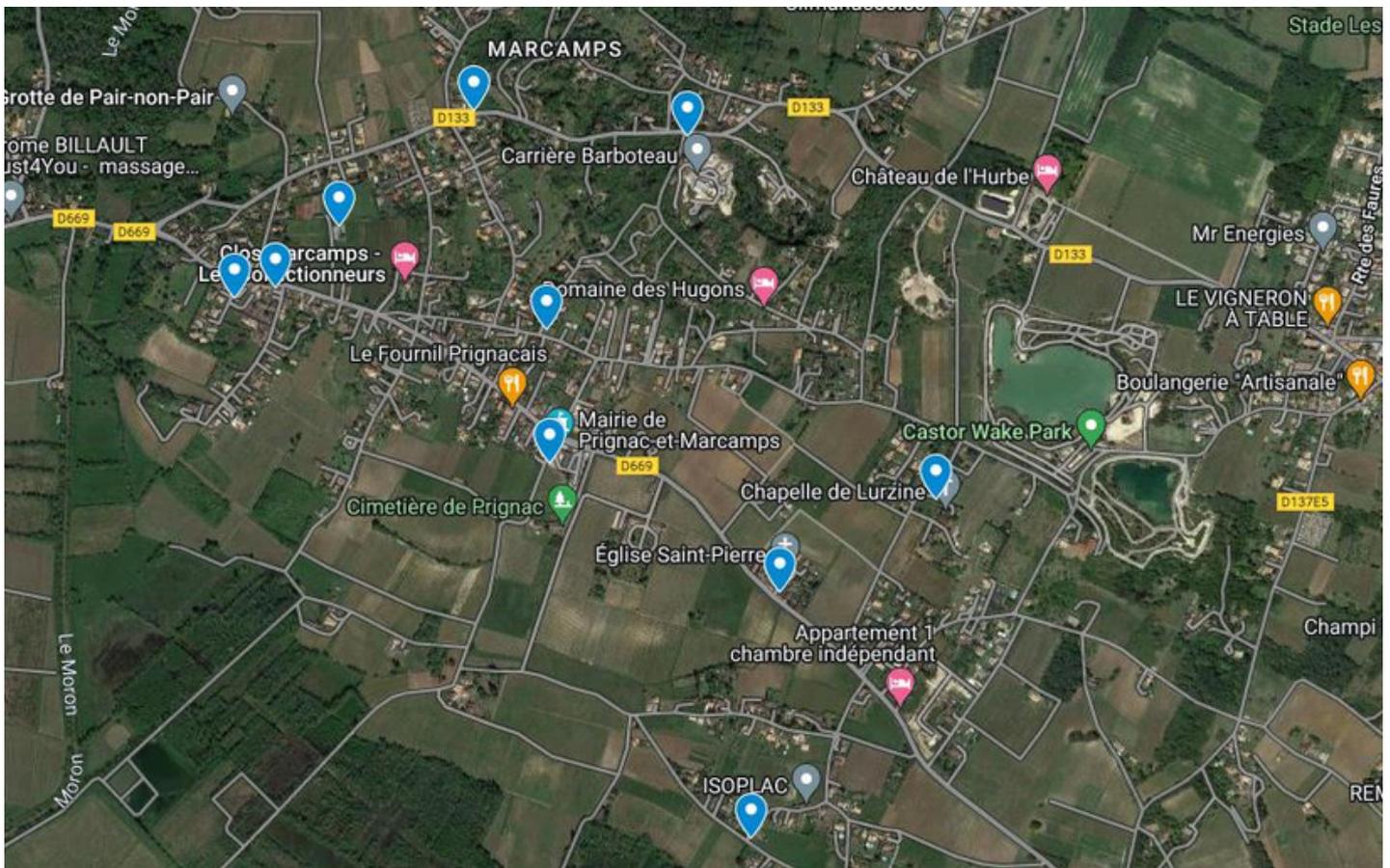
Fin septembre :

Organisation d'un porte-à-porte si nous constatons que nous n'avons pas rencontré une grande majorité des habitants

Collecte du vendredi 6 octobre :

Dépôt d'avis de passages pour les habitants qui sortiraient leurs bacs afin de les inviter à une permanence de rattrapage

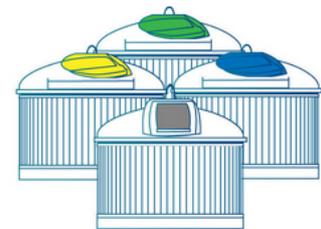
Ces temps d'échange avec les habitants permettront de mettre à jour les bases de données, de s'assurer de l'accès de chacun aux points d'apport collectifs (remise de cartes si besoin), d'échanger sur leur utilisation (démonstration avec une borne disposée devant la salle de permanence), de lever les craintes et les doutes et de sensibiliser sur la réduction des déchets.



BORNES COLLECTIVES REPARTITION DES POINTS DE COLLECTE

Les bornes collectives seront opérationnelles en octobre 2023

- * Lotissement les Balcons de Plumet (près de la cantine scolaire)
- * Avenue des Côtes de Bourg (sur l'ancien stationnement du bus scolaire)
- * Impasse du Stade (près des ateliers municipaux)
- * Chemin de la croix Blanche (près du panneau 50 KM/H, sur le terrain de la commune)
- * La Croix Blanche (à l'angle de l'entreprise Barboteau et du chemin fermé)
- * Chemin des Lurzines (dans le virage près de la Chapelle de Lurzines)
- * Chemin du Puy (près du cimetière de Cazelle)
- * Plantier Neuf (près du transformateur)
- * Chemin de Christoly (Parking derrière la Mairie)
- * Chemin du Moulinot (à l'emplacement des Bornes à Verre existante)





SMICVAL MARKET À VAYRES

Le Smicval Market est réservé aux habitants du territoire du Smicval (du Saint-Emilionnais au Blayais)

Qu'est-ce qu'un Smicval Market ?

- C'est en avril 2017 que voit le jour le premier Smicval Market sur la commune de Vayres, qui a pour slogan "Donnez, Prenez, Recyclez", correspondant au parcours qui vous est proposé dès l'entrée de cet équipement nouvelle génération.
- Accueillis par des agents valoristes, on découvre un lieu propre, une architecture moderne, une signalétique ludique et colorée qui nous guide naturellement vers les bons gestes.

Le Smicval Market c'est une idée simple : ce qui n'a plus d'utilité pour les uns peut en avoir pour les autres ! C'est pourquoi, le réemploi, l'échange entre usagers sont mis à l'honneur.

- À la façon d'un supermarché inversé, on donne les objets ou matières dont on n'a plus l'utilité et on prend ce que l'on souhaite, gratuitement !

Des résultats très encourageants : + de 85 % de recyclage et - de 60 % de déchets enfouis.

- En 1 an, c'est plus de 1000 tonnes de produits qui ont été échangés, plutôt que jetés.

Un projet de Smicval Market est en cours sur la commune de Saint Aubin de Blaye. Deux nouveaux projets du même genre sont en préparation avec de nouveaux services comme des ateliers de réparation : l'un à Reignac, en partenariat avec la Communauté de Communes de l'Estuaire, et l'autre à Libourne, sous un format de tiers-lieu urbain.

Informations pratiques

Ouverture du lundi au samedi

Période été : du 1er mars au 31 octobre de 9h à 12h et de 14h à 18h

Période hiver : du 1er Novembre au 29 février de 9h à 12h et de 13h à 17h

8 route de Videau 33870 VAYRES

L'accès au Smicval Market est réservé aux habitants du territoire, particuliers et collectivités, sur présentation de votre carte des services. Gratuite elle est délivrée sur demande aux habitants du territoire.

Un portique de 1,90m ferme l'entrée du site. Seuls les véhicules inférieurs à cette taille sont autorisés. Les professionnels peuvent se rendre dans les déchèteries privées des communes voisines.

<https://www.smicval.fr>

contact@smicval.fr

Accueil Téléphonique

05 57 84 74 00

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00



ATELIERS À PRIGNAC ET MARCAMPS

Salle du 3ème Printemps

Association Santé Education et Prévention sur les Territoires

Contact : Mme Véronique VACHER

06.71.95.99.52

5

bonnes raisons de participer à nos activités

- Bénéficiez de bons conseils, simples et clairs,
- Il n'est jamais trop tôt ou trop tard pour s'occuper de soi,
- Consacrez quelques heures à votre santé, vous gagnerez une retraite plus harmonieuse,
- Passez un bon moment en compagnie de personnes qui rencontrent les mêmes préoccupations que vous,
- Profitez d'actions près de chez vous, dans une ambiance conviviale.



Toutes ces actions sont conçues, soutenues et financées par :



06.71.95.99.52

Pour en savoir plus ou vous inscrire, contactez l'ASEPT de votre département :

ASEPT Gironde

13 rue Ferrère 33052 Bordeaux

Tél : 05 57 99 79 39

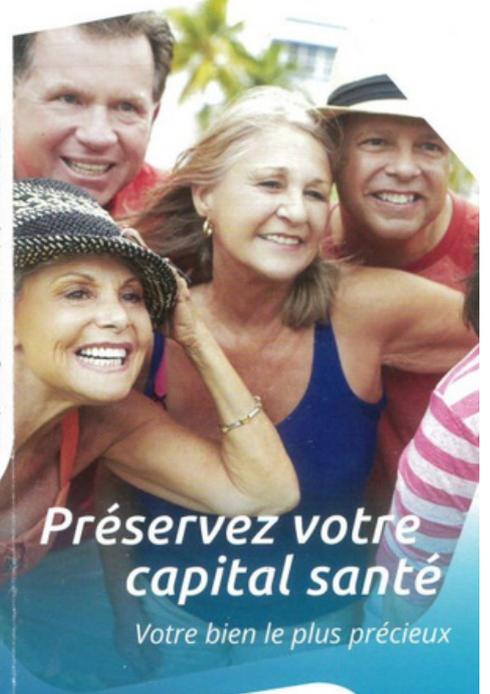
E-mail : contact@asept-gironde.fr

@GirondeAsept

Aseptgironde33



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Préservez votre capital santé

Votre bien le plus précieux

www.asept-gironde.fr



Préservez votre capital santé

Vous avez plus de 55 ans, vous souhaitez préserver votre capital santé et votre qualité de vie ?

L'ASEPT vous propose un large choix d'activités

Des conférences-débats et réunions d'information

Pour disposer d'informations et échanger autour des clés du bien vivre.

Ouvert à tous à partir de 55 ans, quel que soit votre régime de retraite.

Gratuit et proche de chez vous, découvrez notre programme sur www.asept-gironde.fr

Des ateliers thématiques animés par des professionnels

Vitalité *cycle de 6 ateliers**

Pour entretenir votre capital santé et maintenir votre qualité de vie.

Mémoire Peps Eureka *cycle de 10 ateliers**

Pour stimuler votre mémoire et votre concentration, des exercices ludiques et conviviaux.

Form'équilibre *cycle de 12 ateliers**

Pour améliorer et travailler votre équilibre.

Nutrition Santé *cycle de 10 ateliers**

Pour vous informer sur les effets de l'alimentation sur la santé.

Bien chez soi *cycle de 4 ateliers*

Des conseils pratiques afin d'aménager votre habitat et acquérir des bonnes pratiques dans son logement.

Form'bien-être *cycle de 7 ateliers*

Pour redécouvrir le plaisir de sentir votre corps.

Bienvenue à la retraite *cycle de 3 ateliers*

Pour envisager sereinement l'avenir tout en vous divertissant.

Yoga du Rire *cycle de 8 ateliers*

Pour faire du rire un outil moteur pour l'amélioration de votre santé.

@ateliers numériques *cycle de 6 ateliers*

Pour se familiariser avec les nouvelles technologies et communiquer autrement avec ses proches.

Cap bien-être *cycle de 5 ateliers*

Pour identifier les causes méconnues du stress et des émotions pour une vie apaisée.

Nutri'Activ *cycle de 6 ateliers*

Pour approfondir ses connaissances sur la nutrition et trouver son équilibre avec l'activité physique.

* Existe en ligne

CONSEIL MUNICIPAL

En flashant les différents QR codes, vous trouverez les Comptes rendus des trois derniers conseils municipaux ainsi que les synthèses du Budget primitif 2023 et du Compte Administratif 2022. Vous pouvez également les consulter sur le site internet de la mairie onglet "Mairie" Rubriques "[comptes rendus conseil municipal](#)" et "[délibérations et arrêtés](#)"



[Séance du 24 janvier 2023](#)



[Séance du 14 février 2023](#)



[Séance du 14 mars 2023](#)



[Synthèse Budget Primitif 2023](#)



[Synthèse Compte Administratif 2022](#)

ENEDIS COUPURE DE COURANT POUR TRAVAUX

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité. Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Pendant la coupure pour suivre son évolution et connaître l'heure approximative de rétablissement du courant, vous pouvez consulter notre site enedis.fr en flashant le QR CODE en bas de page, ou télécharger l'application Enedis à mes côtés. Toutefois, l'alimentation pourra être rétablie à tout moment avant la fin de la plage indiquée.

Horaires des coupures

Mardi 11 juillet 2023 de 13h00 à 16h00

Quartiers ou lieux-dits

1 au 13, 4 chemin DES NEUFS FONDS

2 chemin DE SAINT ANDRE

2 au 8 chemin DES HUGONS

35 D CHEMIN DE LA CROIX BLANCHE

17 au 19, 25 au 33, 37, 28, 38 au 44, 48 au 52, 56 au 64, 48T, 33B, 38B

chemin DES CARRIERES

21 chemin BANEFON

35, 42 au 46, 50 chemin DE LA CROIX BLANCHE Coffret EP

1 au 13, 17, 4 au 8 chemin DE JOLIAS

5 au 9, 13, 4 au 12, 16 au 18, 8B chemin DE LA PIGUILLE

CARRIERE DE PRIGNAC ET MARCAMP

DEPARTEMENT GIRONDE INFO ALERTE CANICULE

Le Département de la Gironde accompagne la mise en place du Plan National Canicule (PNC) depuis 2003 par la mise en œuvre d'un dispositif de prévention des risques liés aux fortes chaleurs auprès des personnes âgées.

Les communes sont amenées à se mobiliser pour accompagner et soutenir les personnes âgées isolées et vulnérables. Pour aider à mieux repérer collectivement les personnes fragiles, le Département va mener une campagne d'information à l'attention des personnes âgées bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA).

Ainsi en prévision d'un épisode caniculaire cet été, le Département invitera par courrier ces personnes à se signaler sur la base du volontariat auprès de la mairie. Ce recensement facilitera la prise en charge des personnes concernées à titre préventif.

La commune dispose d'un Plan Communale de Sauvegarde (PCS).

N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie (05.57.68.44.44.) pour être recensé sur la liste des personnes fragiles afin d'améliorer le soutien en proximité par la collectivité.

LES POULES D' ELO
SAUVETAGE DE POULES ROUSSES PONDEUSES DE REFORME,
18 MOIS, bio ou plein air



Elodie est l'intermédiaire entre les particuliers qui veulent des petites poules dans leur jardin et les éleveurs qui doivent réformer leur élevage. Cela répond à une obligation légale pour eux de nettoyer et désinfecter leur bâtiment un an après avoir reçu leurs jeunes poules. Comme ils n'ont pas un autre bâtiment pour les "transvaser" le temps de ce gros nettoyage, et comme elles pondent moins à 18 mois qu'à 6 mois, elles partent alors à l'abattoir alors qu'elles peuvent encore pondre 3 à 4 ans, environ 4-5 oeufs par semaine.

Elodie a commencé bénévolement dans une association qui sauvait en redistribuant ces poules puis elle s'est lancée seule en micro-entreprise il y a 2 ans.

Les dates d'évènements et autres infos sont communiqués uniquement sur la page Facebook Les poules d'Elo, qui atteint aujourd'hui 3330 abonnés ! Et également sur les groupes locaux de vente.

Elodie travaille sur 3 circuits : Les Landes, la Gironde et la Dordogne + Lot et Garonne. Elle vient en général les jeudis matins Place de la Mairie à Prignac et Marcamps.

En plus des poules de réforme (6€/poule), il y a aussi l'achat de sacs d'alimentation (20kg/20€) : un mélange de céréales adapté aux pondeuses et produit majoritairement dans la région. Des coqs (18€), et des mangeoires/abreuvoirs à 8€ et 18€ peuvent aussi être parfois à la vente.



lespoulesdelo@gmail.com

07.49.24.64.45



TI' PAYENKE
Spécialités Réunionnaises
100% fait maison !

SPÉCIALITÉS Réunionnaises

TRAITEUR SUR DEMANDE !
Contactez-nous !

Rougail Saucisses...
Samoussas, bonbons piments, achars...
Bouchons... et bien d'autres !

Tipayenke

06 31 63 11 40
07 68 30 50 26
tipayenke@gmail.com

NOUVEAU

Spécialités Réunionnaises
Tous les jeudis soirs
17 h 00 - 21 h 00
Place de la Mairie

Samoussas, bouchons, rougail saucisses, shop suey, poulet aux oignons, poulet massalé...

Vickie et Jean Christophe
06.31.63.11.40 / 07.68.30.50.26

https://www.instagram.com/ti_payenke/?hl=fr
<https://www.facebook.com/Tipayenke/>
<https://tipayenke.eatbu.com/?lang=fr>

PROJET CHATEAU GRISSAC



C'est avec un grand plaisir et une certaine fierté que nous accueillons sur notre commune le nouveau propriétaire du Château GRISSAC, Monsieur LUSTEAUX. Datant de 1652, le château actuel va connaître une nouvelle vie grâce à son heureux propriétaire qui a le dessein de redonner toute sa lumière à cette belle demeure style Renaissance.

Son projet est ambitieux et prometteur : création d'un Hôtel Restaurant et de chambres d'hôtes tout en préservant le vignoble et son terroir, ouverture d'une guinguette dans un avenir plus lointain Route du Port d'Espeau avec vue sur la rivière. Un projet de grande envergure qui attire toute notre attention et suscite de belles espérances.

Une aubaine pour le village de Prignac et Marcamps qui va ainsi permettre une revalorisation de notre patrimoine et un nouveau souffle pour les Côtes de Bourg et les vins de Bordeaux. C'est un atout majeur pour notre commune qui va rayonner sur le territoire du Grand Cubzaguais et au delà. Les retombées touristiques et économiques seront assurément positives et nous nous en félicitons.

Nous souhaitons pleine réussite à Monsieur LUSTEAUX et l'assurons de notre soutien total dans la poursuite et l'accomplissement de son passionnant projet.



Le Maire





Sécurité publique

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER



INFO GENDARMERIE "MA SECURITE" "Mes droits, mes démarches"



Lancement de l'application « Ma sécurité » - Gendinfo (www.gendarmerie.interieur.gouv.fr)

NUMÉROS D'URGENCE

112 Urgences Europe	15 Samu	17 Police Gendarmerie	18 Sapeurs Pompiers
114 Sourds et malentendants	115 Samu Social	197 Attentats et Alerte Enlèvement	

NUMÉROS D'AIDE AUX VICTIMES

119 Enfance en danger	3919 Violences femmes info	3078 Cyberharcèlement
3020 Harcèlement	3977 Agir contre la maltraitance des personnes âgées et en situation de handicap	116 006 Aide au victimes (France Victimes)
0 800 005 696 Prévention et signalement des cas de radicalisation djihadiste	0 805 805 817 Info Escroqueries	

POUR VOUS AIDER DANS VOTRE QUOTIDIEN



Connaître vos droits ou effectuer vos démarches (état-civil, passeport, carte d'identité, carte grise, permis de conduire, logement, ...)

www.service-public.fr

www.demarches.interieur.gouv.fr

Tout savoir sur votre préfecture et les services de l'État en région

www.prefectures-regions.gouv.fr



RETROUVEZ TOUS NOS OUTILS ET CONSEILS DANS L'APPLICATION

Ma sécurité



TCHATS avec un gendarme ou un policier près de chez vous



Des FICHES CONSEILS de sécurité ou de prévention



Un accès au SERVICE DE PRÉ-PLAINTÉ EN LIGNE



Des NOTIFICATIONS locales de sécurité

N'attendez plus !
Téléchargez



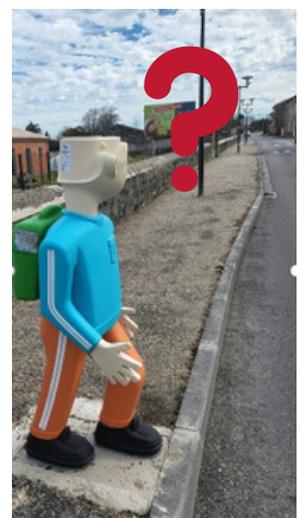
MA SÉCURITÉ
Application grand public

SANCTIONS LORS D'ACTES DE DESTRUCTION DE BIENS IMMOBILIERS URBAINS

En fonction de la gravité des dommages, plusieurs sanctions sont mises en place pour lutter contre la dégradation des mobiliers urbains. Dans le cas de dommages légers, le responsable du délit se doit de payer une amende de 5e classe et une peine de travail d'intérêt commun. Dans le cas de dommage plus grave comme la destruction de biens immobiliers ou des tags, le fautif encourt une peine pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement avec une amende de 30 000 euros. Cette sanction peut aller jusqu'à 75 000 euros d'amende et cinq ans de prison.

Selon l'article 322-5 du Code pénal, en cas d'incendie volontaire, le suspect encourt une amende de 10 000 euros et une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Remplacement des deux pièces volées : 217 Euros !!!



FÊTE DE LA RESISTANCE du DIMANCHE 25 JUIN 2023

En 1942, entre Saint-Laurent d'Arce et Prignac et Marcamps, un petit groupe de résistants locaux, traqués par la Gestapo, réceptionnèrent des armes parachutées par Londres et les cachèrent au fond des carrières.

A la suite de l'association "Histoire et Mémoire en Cubzaguais", la mission d'organiser les commémorations incombe à l'ARHAL (Association de Recherche Historique et Archéologique et de protection du patrimoine Local du Cubzaguais) le dernier dimanche de juin, à Saint-Laurent d'Arce puis à la stèle édifée à Prignac et Marcamps

PROGRAMME :

9 h 50 : rassemblement devant la Mairie de Saint-Laurent d'Arce et dépôt de gerbes au monument aux morts.

10 h 30 : passage au cimetière de Saint Laurent d'Arce pour fleurir les tombes des Résistants.

11 h : cérémonie à la stèle sur le lieu des parachutages à Prignac et Marcamps organisée par la mairie de Prignac avec allocution du maire de Prignac, de Mme Merlet et MM. Meynard et Sicot.

12 h : vin d'honneur à la Mairie de Prignac et Marcamps offert par la mairie.

COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

Le 8 mai 2023 a eu lieu le 78ème anniversaire de la Victoire de 1945. Monsieur le Maire remercie le conseil municipal et les citoyens de leur présence en ce jour de mémoire historique.



DATES DE PAVOISEMENT AUX COULEURS NATIONALES



Jeudi 8 juin

Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine.

Dimanche 18 juin

Journée nationale commémorative de l'appel historique du Général de Gaulle à refuser à la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi.

Vendredi 14 juillet

Fête Nationale.

Dimanche 16 juillet

Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux Justes de France.

Lundi 25 septembre

Journée nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives.

Samedi 11 novembre

Commémoration de la victoire et de la paix, jour de l'anniversaire de l'Armistice, et hommage à tous les morts pour la France.

Mardi 5 décembre

Journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.





Démarches administratives

SERVICES ACCESSIBLES AUX USAGERS QUI N'UTILISENT PAS INTERNET



Services accessibles aux usagers qui n'utilisent pas internet

Horaires d'ouverture au public :

Les horaires de l'ensemble de nos services dans le département de la Gironde sont harmonisés.

Ainsi, nos services accueilleront le public le matin uniquement de 8h30 à 12h30, avec ou sans RDV pour les particuliers.

Les usagers professionnels sont reçus uniquement sur RDV.

Accueil des usagers particuliers

› Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Cenon

Avenue du Président Vincent Auriol
33152 Cenon Cedex

Téléphone :

0 809 401 401 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (service gratuit + prix de l'appel)

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Ce service assure un accueil dit « généraliste » au bénéfice de tous les usagers des Finances publiques : usagers particuliers et professionnels de l'impôt, mais aussi usagers des services publics locaux et redevables d'amendes. Les démarches de ces usagers sont traitées immédiatement ou prises en charge à ce guichet. Les usagers n'ont pas besoin de se rendre dans un autre service de la DGFIP ou de réitérer leur démarche.

› Antenne du service des impôts des particuliers (SIP) de Libourne :

Rue du Président Wilson
BP201

33505 Libourne Cedex

Téléphone :

0 809 401 401 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (service gratuit + prix de l'appel)

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Ce service assure également un accueil généraliste.

› Service de gestion Comptable (SGC) de Saint André de Cubzac :

365 avenue Boucicaut

33240 Saint André de Cubzac

Téléphone :

05 57 43 06 55

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Ce service assure également un accueil généraliste.

Accueil des usagers professionnels

› Service des Impôts des Entreprises (SIE) de Cenon

avenue du Président Vincent Auriol
CS30007

33152 Cenon Cedex

Téléphone :

05 57 80 75 33

Horaires d'ouverture au public :

Uniquement sur RDV

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

› SIE de Libourne

Rue du Président Wilson
BP201

33505 Libourne Cedex

Téléphone :

05 57 25 44 45

Horaires d'ouverture au public :

Uniquement sur RDV

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Accueil des usagers en dehors de nos services



Les France Services (FS) offrent :

- un accueil de premier niveau en matière d'impôts, de factures du secteur public local et d'amendes,
- un accompagnement pour les démarches en ligne,
- une mise en relation accompagnée avec les services des finances publiques,
- des permanences « impôts » animées par un agent des finances publiques lors des campagnes de déclaration des revenus et de réception des avis.

› France Services Saint André de Cubzac

365 avenue Boucicaut

33240 Saint André de Cubzac

Téléphone :

05 57 43 06 55

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au jeudi de 8h30 à 18h,

le vendredi de 8h30 à 16h30



Le paiement de proximité permet aux usagers de payer les factures de cantine, crèche, hôpital, amendes ou impôts, en espèces (dans la limite de 300 €), ou par carte bancaire chez les buralistes partenaires de la Direction Générale des Finances Publiques.

L'avis ou la facture à payer doit comporter un « QR code », qui garantit la confidentialité des opérations, et la mention « payable auprès d'un buraliste ».

› Buralistes partenaires présents dans le territoire de la CdC du Grand Cubzaguais :

(vous pouvez retrouver leurs coordonnées sur [impots.gouv.fr/particulier/paiement de proximite](http://impots.gouv.fr/particulier/paiement-de-proximite))

MAISON DE PRESSE 31 RUE VALENTIN BERNARD 33710 BOURG SUR GIRONDE

TABAC LOTO 10 PLACE DE LA LIBERATION 33710 BOURG SUR GIRONDE

ALIMENTATION TABAC 51 AVENUE DE PARIS 33240 CUBZAC LES PONTS

TABAC 11 PLACE JEAN JAURES 33240 PEUJARD

TABAC L'ESSENTIEL 50 AVENUE DES COTES DE BOURG 33710 PRIGNAC ET MARCAMPES

TABAC 11 ROUTE DE SAINT ANDRE 33710 PUGNAC

LE VULCAIN 28 RUE DE LA LANDE 33240 ST GERVAIS

TABAC PRESSE 3 LIEU DIT LE TELEGRAPHE 33710 ST TROJAN

LE MARRONNIER 4 IMPASSE DU MOULIN 33240 VAL DE VIRVEE

ALLÔ HABITAT

LES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT EN HAUTE GIRONDE

Présentation

La Communauté de Communes Latitude Nord Gironde, maître d'ouvrage de l'OPAH est en charge de la conduite de cette opération, en partenariat avec l'opérateur SEGAT.

À cette fin, elle met à la disposition des propriétaires désireux d'améliorer leur(s) bien(s) une équipe d'animateurs chargée de les accompagner tout au long de leur demande (jusqu'à versement de subventions).

Qu'est-ce qu'une OPAH ?

L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) est un dispositif opérationnel déployé sur les quatre Communautés de Communes de la Haute Gironde, et qui constitue une nouvelle opportunité pour les propriétaires privés de bénéficier d'aides financières pour la rénovation de leur logement.

Les Communautés de Communes Latitude Nord Gironde, de Blaye, du Grand Cubzaguais et de l'Estuaire qui participent au programme, ont reconduit le dispositif depuis le 1er janvier 2022.

L'OPAH bénéficie du concours financier de plusieurs acteurs parmi lesquels l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Conseil Départemental de la Gironde, les quatre Communautés de Communes, la SACICAP Procivis Nouvelle Aquitaine, la CAF, la MSA de la Gironde et la Fondation ABBE PIERRE.

Pour quels travaux et dans quels buts ?

Il s'agit de permettre aux propriétaires de logements principaux ou locatifs d'obtenir des aides techniques et financières sur les travaux qu'ils entreprennent afin de réhabiliter le patrimoine bâti et d'en améliorer le confort et l'habitabilité.

- Réaliser des économies d'énergie, en effectuant des travaux d'isolation, de menuiseries, de chauffage, de ventilation...
- Favoriser le maintien à domicile, en adaptant les logements pour faire face aux difficultés physiques liées au vieillissement et aux situations de handicap
- Assurer un meilleur confort de vie, en favorisant la réalisation de travaux de remise en état dans un logement devenu vétuste ou très dégradé
- Développer l'offre de logements locatifs privés, en aidant les propriétaires bailleurs à réhabiliter leurs logements dégradés ou vacants, sous réserve de conventionnement de ces derniers

Pour qui ?

- Les propriétaires occupants modestes d'un logement situé sur le territoire de la Haute Gironde.
- Sous conditions de ressources

Tableau des plafonds de ressources Anah par type de ménage :

Composition du ménage	PLAFONDS DE RESSOURCES ANAH	
	Ménage aux ressources très modestes	Ménage aux ressources modestes
1	16 229,00	20 805,00
2	23 734,00	30 427,00
3	28 545,00	36 591,00
4	33 346,00	42 748,00
5	38 168,00	48 930,00
Par personne supplémentaire	4 813,00	6 165,00

- Les propriétaires bailleurs qui souhaitent réaliser des travaux dans un logement destiné à la location. Durée de location et logement conventionné à respecter afin de bénéficier d'un abattement fiscal sur les revenus locatifs.

- **Sans conditions de ressources**

Conditions Générales d'attribution

- Pour les travaux d'Énergie, le logement doit être achevé depuis au moins 15 ans
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment
- Les travaux ne doivent pas débuter avant le dépôt de la demande de subvention

Contact : renseignez-vous avant de commencer vos travaux :

Prise de rendez-vous au 05.57.58.67.17 / 06.75.24.09.29

courriel : opah-hg@latitude-nord-gironde.fr

Horaires : du lundi au vendredi : 9h - 12h et 13h - 17 h

PRESENTATION DE LA PLATEFORME ICARE :

Pour mener à bien ce dispositif, le Grand Cubzaguais Communauté de communes, en association avec les Communautés de Communes Latitude Nord Gironde, de Blaye et de l'Estuaire, a confiée l'animation de la Plateforme ICARE à **SOLIHA Gironde.**

Qu'est-ce que la Plateforme de Rénovation Énergétique ICARE ?

Depuis 2017 en complémentarité de l'OPAH, la plateforme ICARE délivre des Informations, Conseils et Aides pour la Rénovation Énergétique afin de permettre de faire des économies d'énergie et lever les obstacles rencontrés par les particuliers dans leur démarche de travaux.

Pour qui ?

Le dispositif ICARE est neutre, indépendant et gratuit et s'adresse à tout public :

- Les propriétaires occupants sans conditions de ressources
- Les locataires
- Les propriétaires bailleurs sans conditions de ressources

Dans quel but ?

Des techniciens assurent des permanences téléphoniques et physiques pour renseigner et conseiller les usagers sur la rénovation énergétique :

- Isolation du bâti (techniques et matériaux)
- Changement de menuiseries
- Installation ou changement d'un système de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire Ventilation du logement etc...

La Plateforme propose également un accompagnement renforcé pour les propriétaires occupants et bailleurs sous conditions de ressources et selon le projet : visite à domicile, aide au montage de dossier de subvention et visite pos-travaux.

Les étapes d'un projet d'un propriétaire occupant ou bailleur non concerné par l'OPAH

1. **Premiers échanges** : Échanges avec un conseiller de la plateforme : prise de connaissance des besoins du propriétaire et vérification de l'éligibilité aux dispositifs
2. **Conseil personnalisé** : Pour les ménages, si besoin, un conseil personnalisé est effectué lors d'un rendez-vous pour définir le projet de travaux.
3. **Visite du logement et étude thermique simplifiée** : lorsqu'il y a un audit énergétique déjà existant, le conseiller accompagne à l'appropriation de ce document
4. **Scénario de travaux** : Plusieurs scénarios de travaux sont proposés au propriétaire. Selon le scénario choisi, un plan de financement prévisionnel est proposé.
5. **Analyse des devis** : Les devis sont analysés et validés par le conseiller. Il peut éventuellement proposer des modifications.
6. **Accompagnement au dépôt des demandes de subventions** : Ma Prime Rénov' , Certificats d'économie d'énergie, Eco-prêt à taux zéro

Un accompagnement gratuit et personnalisé

Des permanences sont assurées tous les mois par les conseillers de la plateforme uniquement sur rendez-vous :

- 1er mercredi de chaque mois à Bourg et Saint-Savin
- 3ème mercredi de chaque mois à Blaye et Saint-Ciers-sur-Gironde
- 3ème jeudi matin de chaque mois à Saint-André-de-Cubzac

Contact : renseignez-vous avant de commencer vos travaux :

Prise de rendez-vous 05.24.73.86.22 ou par courriel : icare@grand-cubzaguais.fr

Horaires : du lundi au jeudi : 9h - 12 h et 13h - 17h, le vendredi 9h - 12 h et 13h - 16 h

Recensement des aides et accompagnement destinées aux particuliers

Les conseillers France Rénov' sont à votre disposition pour vous guider (<https://francerenov.gouv.fr/espaces-conseil.fr>)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET LES TAXES D'URBANISME



Vous construisez ?
Vous rénovez ?
Vous faites un aménagement
ou un agrandissement ?



N'oubliez pas de prévoir la taxe d'aménagement (TA) et la taxe d'archéologie préventive (TAP) dans votre budget

Qu'est-ce-que la TA ?

La taxe d'aménagement, instaurée en 2012, concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (maison individuelle, abri de jardin, véranda, piscine, éoliennes, camping, emplacements de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol, bâtiments artisanaux et industriels, méthanisation, etc..)

La TA est composée :

- d'une **part communale** qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (pas d'affectation à une opération particulière),
- d'une **part départementale** en vue de financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles d'une part, et d'autre part les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

La TA la TAP



Qu'est-ce-que la TAP ?

La taxe d'archéologie préventive est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol.

Elle contribue au **financement** de l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.



Quand dois-je payer la TA et la TAP ?



Cela dépend de la date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme initial (DP ou PC) est déposé avant le 1^{er} septembre 2022 :

- si le **montant est inférieur à 1 500 €** : à régler en **1 échéance** 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation d'urbanisme
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal :
 - * la première : 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation
 - * la seconde : 2 ans après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé après le 1^{er} septembre 2022 (sauf si modificatif d'une autorisation déposée avant le 01/09/2022) :

La date d'exigibilité est décalée à l'**achèvement des travaux** (en dehors du cas particulier des constructions de plus de 5 000 m²).

- si le **montant est inférieur à 1 500 €** : à régler en **1 échéance** à trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts)
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal : trois mois et neuf mois après la date d'achèvement.

A noter que la TAP est due en une seule échéance trois mois après la date d'achèvement des travaux.

L'**achèvement des travaux au sens fiscal** correspond à la possibilité d'utilisation effective du bien : une construction est considérée comme achevée dès qu'elle peut être affectée à l'usage prévu, même s'il reste encore des travaux accessoires à réaliser : intérieurs (peintures, papiers peints, revêtements de sols, etc) ou extérieurs (revêtements des murs, plantations, etc).

Quelles démarches dois-je réaliser ?

Lorsque le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé après le 1^{er} septembre 2022 :

Vous devez, dans les 90 jours suivant l'**achèvement des travaux**, déclarer les éléments de consistance de votre construction. Pour cela, rendez-vous sur votre espace sécurisé sur www.impots.gouv.fr, service « Biens immobiliers ».

Les éléments indiqués seront utilisés pour déterminer l'évaluation cadastrale de votre bien (qui sera la base de votre imposition aux taxes foncières notamment), et le calcul de vos taxes d'urbanisme.

L'accès au service « Biens immobiliers » sur impots.gouv.fr permet de traiter l'ensemble des démarches fiscales.



La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (**DAACT**) auprès des services de l'urbanisme de la mairie reste nécessaire, **ne l'oubliez pas !**
Renseignez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997>.



Quand suis-je taxable et comment est calculée ma taxe?

Le fait générateur : la **délivrance** tacite ou expresse de l'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire ou d'aménager)

Petite leçon de calcul de la TA et de la TAP

$$TA = \left\{ \begin{array}{l} S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux communal} \\ + \\ S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux départemental} \end{array} \right.$$

$$TAP = S \times \text{Valeur forfaitaire} \times \text{taux TAP}$$

Un abattement unique de 50 % pour la TA et la TAP a été institué. Il s'applique :

- aux 100 premiers mètres carrés des résidences principales
- aux sociétés HLM
- aux constructions abritant des activités économiques

Des exonérations facultatives ont pu être instituées localement :
renseignez vous auprès de votre collectivité.

NOTA

► **Les valeurs forfaitaires et les taux peuvent être actualisés chaque année**

► **Valeurs forfaitaires pour 2023 :**

Construction = 886 € / m²

Stationnement = 2 500 € / place

Piscine = 250 € / m²

Ces valeurs forfaitaires sont à **multiplier par les taux** communal, départemental et TAP indiqués ci-contre.

► **Taux communal :**

Fixé par délibération du conseil municipal

► **Taux départemental :**

Fixé par le conseil départemental de la Gironde:
1,30 %

► **Taux TAP : 0,40 %**

► **S = surface fiscale**

Somme des surfaces de chaque plancher closes et couvertes dont la **hauteur est > à 1,80 m**, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des vides et trémies.

Où obtenir des renseignements ?

- Auprès de votre commune afin de connaître le taux voté par la commune et les exonérations éventuellement instituées
- Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé avant le 01/09/2022 : s'adresser à la Direction Départementale des Territoires par courriel :
ddtm-supem-afpu@gironde.gouv.fr
- Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé à compter du 01/09/2022 : s'adresser à la Direction Régionale des Finances Publiques - Service Départemental des Impôts Fonciers – SDIF :
Depuis votre messagerie sécurisée, dans votre espace personnel sur www.impots.gouv.fr.

Comment estimer le montant de mes taxes ?

A partir du simulateur <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement>
Le simulateur ne prend pas en compte la taxe d'archéologie préventive (TAP) qui s'ajoutera à tout projet impactant le sous-sol (taux unique de 0,4%)



Quel sera le montant des sommes dues au titre de la TA et de la TAP ?

En prenant en compte :

- Valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel = 886 €
- Taux communal = 3 % (exemple car différent selon les communes)
- Taux départemental = 1,30 %
- Taux TAP = 0,40 %

** A noter que le garage constitue de la surface taxable s'il n'est pas aménagé au-dessus ou au-dessous des immeubles*



CALCUL POUR LA MAISON (Exemple n°1)

Pour les **100 premiers m²** le montant s'élève à :

TA : part communale = $100 \times (886 \times 50\%) \times 3\% = 1\,329 \text{ €}$

TA : part départementale = $100 \times (886 \times 50\%) \times 1,3\% = 575,9 \text{ € arrondi à } 576 \text{ €}$

TAP = $100 \times (886 \times 50\%) \times 0,40\% = 177,2 \text{ € arrondi à } 177 \text{ €}$

Pour les **60 m² restants** le montant s'élève à :

TA : part communale : $60 \times 886 \times 3\% = 1\,594,8 \text{ € arrondi à } 1\,595 \text{ €}$

TA : part départementale : $60 \times 886 \times 1,3\% = 691,08 \text{ € arrondi à } 691 \text{ €}$

TAP : $60 \times 886 \times 0,40\% = 212,64 \text{ € arrondi à } 213 \text{ €}$

MONTANT TOTAL :

TA = $1\,329 + 576 + 1\,595 + 691 = 4\,191 \text{ €}$
 TAP = $177 + 213 = 390 \text{ €}$ } = **4 581 €**



CALCUL POUR L'ABRI DE JARDIN (Exemple n°2)

Sachant que la valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel s'élève à 886 €, le montant total des sommes dues s'élève à :

TA : part communale = $15 \times 886 \times 3\% = 398,7 \text{ € arrondi à } 399 \text{ €}$

TA : part départementale = $15 \times 886 \times 1,3\% = 172,77 \text{ € arrondi à } 173 \text{ €}$ } = **572 €**

TAP : $15 \times 886 \times 0,40\% = 53,16 \text{ € arrondi à } 53 \text{ €}$



Pour éviter toute erreur, mentionnez **scrupuleusement** vos surfaces créées conformément aux travaux réalisés.
La surface de plancher n'est pas la surface fiscale. Cette dernière est souvent plus élevée.



Loutre d'Europe



Le Moron



Myocastor coypus

DES ESPÈCES RARES RETROUVÉS LE LONG DU MORON

Des espèces très rares ont été retrouvées le long des rivières par le Syndicat du Moron

Le Syndicat du Moron, sous la houlette de Gauthier Watelle, écologue, mène des actions d'observation de la biodiversité. Dans ce cadre, il a dévoilé les données d'inventaire sur les espèces observées dans les bassins-versants des différentes rivières de la Haute-Gironde.

En 2021, près de 2000 données étaient recensées avec la présence de 288 espèces différentes. L'année 2022 a permis d'ajouter 1200 nouvelles données à cet inventaire, surtout pour la partie nord du Moron, grâce au travail mené par les botanistes. Souvent, c'est au cours du désensablement ou de la création de mares que des espèces ont été trouvées, comme ce fut le cas en 2022 le long du Moron, ce qui permit de saisir 830 nouvelles données.

Gauthier Watelle et son équipe ont recensé plusieurs espèces rares, protégées, comme la Tulipe de l'écluse qui se retrouve dans le bassin-versant du Mangaud, entre Bourg et Saint-Seurin-de-Bourg. C'est une espèce très rare. Le cuivré des marais, surtout localisé le long du Moron, a été retrouvé l'an dernier à trois points différents sur le Grenet, mais aussi en un point sur le Brouillon et en deux points sur la Virvée et sur la Renaudière en un point. La loutre d'Europe, elle aussi protégée à l'échelle européenne, était très localisée jusqu'ici dans le Moron et ses affluents. En réalité, elle est plus fortement présente dans une autre rivière, la Virvée ! Mais elle reste bien présente sur les palus côté Prignac, même en cas de sécheresse. «Elle revient en force dans le secteur ces dernières années, c'est une réelle surprise», a constaté Gauthier Watelle. Quant aux ragondins, ils restent présents à leur habitude près des digues et dans des parties plus naturelles. L'écrevisse de Louisiane est très abondante avec une action nocive. «Elle est mangée par les loutres et par les cigognes ou les aigrettes, mais elle reste abondante», témoigne Gauthier Watelle.

L'inventaire des zones humides

Un autre volet du syndicat consiste à inventorier les zones humides afin de les protéger. Cet inventaire entre dans le cadre de la préservation et la valorisation des milieux naturels. Celles disparues ont aussi été localisées. Des cartes à échelle communales sont disponibles dans chaque mairie concernée.

Parfois même, des conventions sont signées avec le syndicat et le Conseil départemental pour aider à la gestion et à la valorisation de ces espaces naturels. Cela permet d'établir un diagnostic, de définir des objectifs, un plan d'actions et de récupérer les résultats.

Source : [journal Haute Gironde du 6 avril 2023 par Christophe Meynard](#)



Cuivré des marais



L'écrevisse de Louisiane

SURVEILLANCE DU MOUSTIQUE TIGRE EN GIRONDE



La Gironde figure dans la liste des départements dans lesquels est constatée l'existence de conditions entraînant le développement ou un risque de développement de maladies humaines transmises par l'intermédiaire de moustiques et constituant une menace pour la santé de la population fixée par l'arrêté du 23 juillet 2019.

Le moustique tigre peut, dans certaines conditions particulières, être vecteur de ces virus. C'est pourquoi une surveillance renforcée est mise en place du 1er mai au 30 novembre.

Coupez l'eau aux moustiques !

Le moustique tigre est présent dans presque tous les départements de la région Nouvelle-Aquitaine*. Il fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières ** être vecteur des virus de la dengue, du chikungunya et zika. Actuellement, il n'y a pas d'épidémie de ces maladies en France métropolitaine mais, pour lutter contre ce risque, quelques gestes simples sont à adopter.

Des gestes simples pour éviter sa prolifération et se protéger

Coupez l'eau aux moustiques !

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs. Au contact de l'eau, ils donnent des larves. C'est là qu'il faut agir.

PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !

- Éliminez les endroits où l'eau peut stagner : coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées, ... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.
- Couvrez les réservoirs d'eau : bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage.

Évitez les piqûres

- Appliquez sur la peau des produits anti-moustiques surtout en journée. Demandez conseil à votre pharmacien ou médecin.
- Portez des vêtements couvrants et amples.

Participez à la surveillance du moustique tigre

Sachez reconnaître le moustique tigre

- C'est un moustique : il a donc deux ailes, une paire d'antennes longues et une trompe dans le prolongement de la tête.
- Il a des rayures noires et blanches (pas de jaune), sur le corps et les pattes,
- Il est très petit, environ 5mm,
- Il est source de nuisance et pique le jour. Sa piqûre est douloureuse.

Signalez sa présence

Si vous pensez avoir vu un moustique tigre, vous pouvez signaler sa présence sur le portail www.signalement-moustique.fr ou sur l'application mobile iMoustique© développée par l'EID Atlantique (disponible sur l'AppStore et sur Google play).

Attention, tout ce qui vole n'est pas moustique et tout moustique n'est pas un moustique tigre !

... / ...

Voyageurs, protégez-vous des moustiques

Vous êtes en partance ou de retour d'une zone où des cas de dengue, chikungunya ou zika ont été signalés ? Durant votre séjour et à votre retour en Métropole, évitez les piqûres !

- Portez des vêtements couvrants et amples

Ce sont des mesures très efficaces pour réduire l'exposition aux piqûres. Veillez à bien protéger les pieds et chevilles. L'imprégnation des vêtements par des insecticides renforce cette protection.

Utilisez des produits anti-moustiques

Ils contiennent un principe actif qui éloigne les insectes sans toutefois les tuer : à appliquer sur toutes les parties découvertes du corps (sauf muqueuses et lésions cutanées étendues) et à renouveler régulièrement.

- Protégez-vous à l'intérieur de votre habitat. Équipez les portes et fenêtres de moustiquaires,
- Utilisez des répulsifs comme les diffuseurs électriques,
- Les moustiques n'aiment pas les endroits frais, la climatisation est un bon moyen de protection individuelle,
- Utilisez les tortillons fumigènes à l'extérieur ou dans une pièce correctement aérée (à éviter en présence de nourrissons et de jeunes enfants).

Fièvre brutale, douleurs musculaires ou articulaires, maux de tête, larmoiements, éruption cutanée avec ou sans fièvre. Si vous ressentez ces symptômes sur place ou à votre retour, consultez rapidement un médecin.

Si vous êtes enceinte, évitez de voyager dans des zones où le moustique est présent. Le virus zika peut engendrer de graves anomalies du développement cérébral chez l'enfant

Plus d'informations sur www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr et www.signalement-moustique.fr

* En 2021, en Nouvelle-Aquitaine, le moustique tigre est présent dans tous les départements hormis la Creuse. Il est implanté dans 621 communes sur les 4312 communes de la région (14% des communes de Nouvelle-Aquitaine) avec 54 nouvelles communes colonisées par rapport à l'année précédente. 49% de la population est désormais concernée par le moustique tigre.

** L'apparition de cas en métropole nécessite qu'un moustique tigre pique un malade revenant d'un pays où sévissent ces maladies et transmette le virus lors d'une 2ème piqûre à une personne saine

UTILISATION DE LA BROSSE DE DESHERBAGE SUR LE TRACTEUR COMMUNAL

Coût de l'acquisition : 7945 Euros





Rétrospectives



Equipe messieurs



Equipe dames

L'UTBPG (tennis de Bourg, Prignac et St Gervais)

Le plateau rouge du samedi 13 mai, organisé par Charles notre moniteur, a réuni 11 enfants (9 G et 2 F) de 6 à 11 ans, issus de l'UTBPG et des clubs environnants.

Les matchs se sont déroulés par poules (tie-break en 10 points) puis un 2ème tour avec la poule des vainqueurs et la poule des autres (tie-break en 7 points). Tous les participants sont repartis avec un lot après un goûter bien mérité.

Les enfants ont passé une agréable après-midi. Merci aux bénévoles du tennis ainsi qu'à nos deux moniteurs pour leur investissement auprès des enfants.

Les équipes Hommes et Dames ont participé au Championnat Ligue Nouvelle Aquitaine. Pour certaines équipes, pas de réussite sportive mais de beaux matchs et une bonne ambiance. Pour certains, trop grande différence de niveau mais un bon investissement quand même.

Un grand BRAVO à tous nos joueurs.

Le tournoi de tennis du printemps a commencé depuis le 13 mai sur les terrains de Prignac nettoyés par des bénévoles ainsi que par Jacques Ferraggi, ancien président et fondateur du club qui est venu aider. Merci aussi à la Mairie pour l'entretien autour des terrains. Chaque jour se déroulent un certain nombre de matchs dans une bonne ambiance. Nous accueillons des joueurs de tous clubs et de tous niveaux. Les finales auront lieu le Dimanche 4 juin, n'hésitez pas à venir regarder de beaux matchs.

Certains bénévoles envisagent de quitter le club et on se pose la question de l'avenir de l'UTBPG. Nous faisons appel aux joueurs et aux parents d'enfants inscrits au tennis pour nous rejoindre pour continuer à faire vivre cette association. N'hésitez pas à vous faire connaître.

Le bureau du tennis



Nettoyage du terrain avant tournoi 2023



Plateau rouge

L'UTBPG (tennis de Bourg, Prignac et St Gervais)

Joueurs du tournoi 2023



CLUB DU 3ème PRINTEMPS



Le club du 3ème Printemps a fait une sortie le 12 mai à l'Esturgeonnerie du Teich. Visite des bassins d'élevage et dégustation de caviar avec le groupe de 20 personnes qui a assisté à la visite. La sortie s'est clôturée par un repas au restaurant. Le groupe fut enchanté de sa sortie et prêt à repartir pour de nouvelles aventures.

La prochaine sortie aura lieu sur l'île de Patiras le 30 juin avec excursion en bateau, visite de l'île et du musée ...
Les personnes intéressées peuvent appeler au 06.20.54.57.83 (75 Euros par personne, inscription avant le 15 juin).
Merci et à bientôt.

La Présidente
Jeanine CHAUVIN





DES ÉNIGMES AUTOUR DE LA LOGIQUE

1. QUEL PRÉSIDENT PORTAIT LE PLUS GRAND CHAPEAU ?
 2. PAS DE PIEDS, PAS DE MAINS, PAS D'AILES, MAIS JE MONTE AU CIEL. QUI SUIS-JE ?
 3. QU'EST-CE QUI NE PEUT ÊTRE BRÛLÉ DANS UN FEU NI NOYÉ DANS L'EAU ?
 4. QU'EST-CE QUI PEUT REMPLIR UNE PIÈCE ENTIÈRE SANS PRENDRE DE PLACE ?
 5. QU'EST-CE QU'UN MOUTON SANS PATTES ?
 6. QU'EST-CE QUI A UN PIED MAIS PAS DE JAMBES ?
 7. QU'EST-CE QUI EST CAPABLE DE MONTER EN HAUT D'UN ARBRE DE TRENTE MÈTRES MAIS QUI SE NOIE DANS UN VERRE D'EAU ?
 8. QUAND TU AS BESOIN DE MOI, TU ME JETTES. QUAND TU N'AS PLUS BESOIN DE MOI, TU ME RAMÈNES. QUE SUIS-JE ?
 9. CHAQUE JOUR, DE NOMBREUSES PERSONNES DU MONDE ENTIER VIENNENT ME RENDRE VISITE, MAIS ELLES NE RESTENT GÉNÉRALEMENT QUE QUELQUES MINUTES. BEAUCOUP ME CONSIDÈRENT COMME TRÈS SALE, MAIS PEU DE GENS VOUDRAIENT VIVRE SANS MOI. ET, CHAQUE FOIS QUE LES GENS VIENNENT ME VOIR, ILS MONTRENT UNE PARTIE D'EUX-MÊMES QU'ILS MONTRENT RAREMENT AUX AUTRES. QUE SUIS-JE ?
 10. JE PARLE SANS BOUCHE ET J'ENTENDS SANS OREILLES. JE N'AI PAS DE CORPS, MAIS JE M'ANIME GRÂCE AU VENT. QUI SUIS-JE ?
- REPOSES ? EN BAS DE PAGE !

A MEDITER

Le cheval d' Al-Mamun

Le calife de Bagdad, nommé Al-Mamun, possédait un magnifique cheval arabe. Un membre d'une tribu nommé Omah était désireux d'acheter ce cheval ; il offrit plusieurs chameaux en échange, mais Al-Mamun ne voulait pas se départir de son cheval. Cela rendit Omah tellement furieux qu'il décida d'acquérir le cheval par la ruse. Informé qu'Al-Mamun devait passer à cheval sur une certaine route, il se coucha le long de celle-ci, déguisé en mendiant très malade. Or Al-Mamun était un homme au cœur tendre. À la vue du mendiant, il fut pris de pitié, descendit de cheval et offrit à l'homme de l'emmener. Il le souleva doucement, le plaça sur son cheval, avec l'intention de monter avec lui. Mais, dès qu'il fut en selle, le faux mendiant partit au galop tandis qu'Al-Mamun courait après lui et lui criait d'arrêter. Quand il fut à une distance suffisante de son poursuivant, le voleur s'arrêta et regarda en arrière.

- Tu m'as dérobé mon cheval, cria Al-Mamun, j'ai une faveur à te demander.
 - Laquelle ? cria l'autre.
 - Que tu ne dises à personne comment tu as acquis ce cheval.
 - Et pourquoi ?
 - Parce qu'un jour, quelqu'un de réellement malade peut être couché le long de la route et, si ton stratagème est connu, les gens passeront près de lui sans lui porter secours.
- (Anthony De Mello (1931-1987),

« Le fait de savoir qu'il y a des gens capables du pire empoisonne notre société.

On ne laisse pas sa maison ouverte de peur d'être cambriolé. On n'autorise pas les enfants à jouer dans la rue. On n'ose pas faire confiance à un inconnu. On n'accueille pas un étranger... Tout ce qui ferait de nous des êtres humains insouciantes et généreux est contrecarré par la peur. Pourtant, n'y a-t-il pas cent fois plus de gens honnêtes que de malhonnêtes ? À force de mettre constamment en scène la violence, les médias ne portent-ils pas une responsabilité dans la déshumanisation de notre société ? (Michel Piquemal) »

REPONSE 1 : CELUI AVEC LA PLUS GRANDE TÊTE REPONSE 2 : LA FUMÉE REPONSE 3 : LA GLACE
 REPONSE 4 : LA LUMIÈRE REPONSE 5 : UN NUAGE REPONSE 6 : UN ESCARGOT
 REPONSE 7 : UNE FOURMI REPONSE 8 : UNE ANCRE REPONSE 9 : LES TOILETTES REPONSE 10 : UN ÉCHO

REPONSES AUX ÉNIGMES



L'association YOGA & SANTÉ organise des marches sur le site naturel du Moron

Du 2 mai au 27 juin

Profitez des belles énergies du Printemps grâce à la Breathwalk !

La Breathwalk, quèsaco ?

La Breathwalk est une marche qui associe les grands principes du yoga : respiration, mouvement et attention. Elle utilise des schémas respiratoires, synchronisés avec les pas de la marche, le tout amplifié par une attention méditative. Simple à réaliser, elle est à la portée de tous. C'est un moyen efficace et agréable de revitaliser le corps, le mental et l'esprit pour accéder à un état d'équilibre.

Les bienfaits de la Breathwalk

La Breathwalk active le système immunitaire, fortifie le système cardiovasculaire, tonifie les muscles, lubrifie les articulations, ... Elle stimule le cerveau et améliore ses performances, favorise l'attention, la concentration et la perception. Elle diminue le stress, l'anxiété et la rumination mentale, favorise le repos, le sommeil et le bien-être général. Respirer correctement, être en connexion avec soi et avec la nature, font également partie des bienfaits de cette marche source de vitalité.

Le déroulement d'une Breathwalk

Une Breathwalk débute par un éveil du corps grâce à la respiration et une série de mouvements spécifique qui prépare à la marche du jour. Elle commence avec un alignement corporel et mental en marchant. Vient ensuite la phase de stimulation, le coeur de la Breathwalk, où l'on alterne une marche utilisant des schémas respiratoires, synchronisés avec les pas, et la marche normale. Après une série d'étirements doux, la Breathwalk se termine par une marche intérieure, méditative.

Le programme de Breathwalk

En ce Printemps 2023, l'association YOGA & SANTÉ propose un programme de Breathwalk au coeur d'un écrin de verdure enchanteur, le site naturel du Moron. Il se déroulera du 2 mai au 27 juin, tous les mardis et un dimanche sur deux, sur réservation. Rendez-vous sur le parking du site, à Prignac et Marcamps, à 9h45 pour un départ à 10h. La réservation est obligatoire et le règlement se fait sur place.

Le site naturel du Moron

Zone humide protégée, le site naturel du Moron procure un enchantement des sens au Printemps. Il abrite une biodiversité exceptionnelle tant du point de vue de la faune que de la flore. Vous pourrez prolonger votre Breathwalk en pique-niquant sur place et en visitant la grotte préhistorique de Pair-non-Pair, qui se situe à deux pas (sur réservation).

Dates : 4 juin, 6 juin, 3 juin, 18 juin, 20 juin, 27 juin

Durée : environ 1h30

Adresse : site naturel du Moron, 33710 Prignac et Marcamps Matériel : chaussures et tenue confortables

Réservation : obligatoire à contact@yogaetsantegironde.fr ou au 06 65 23 76 23 Tarifs : 12 €, forfait 3 Breathwalk 33 €, 10 € pour les adhérents des associations YOGA & SANTÉ et La Clef des Champs Règlement : chèque ou espèces sur place

www.yogaetsantegironde.fr <https://www.yogaetsantegironde.fr/evenements> contact@yogaetsantegironde.fr

L'association YOGA & SANTÉ propose des cours de Kundalini Yoga, de la Breathwalk, des séances de méditation et techniques respiratoires. Elle permet de pratiquer en salle, à domicile, au bureau et en plein air.





BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE LIRE, ELIRE 2023

L'équipe de la bibliothèque est ravie de participer pour la 2ème année à l'évènement Lire, Elire organisé par la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt, service du Conseil Départemental dont nous sommes partenaires) et les bibliothèques participantes.

Notre candidature a été retenue parmi les 230 bibliothèques que compte le réseau BDP avec 49 autres bibliothèques de Gironde (secteur Haute Gironde: Lapouyade, Cavignac, Cezac, Saint Ciers sur Gironde, Saint Mariens, Prignac et Marcamps).

Le nombre de participants est très encourageant pour cette 2ème édition à Prignac et Marcamps. En 2022, 30 enfants s'étaient inscrits pour 17 familles avec 98 % de votants (1455 inscrits et 84 % de votants sur le département). En 2023, nous avons 44 enfants répartis sur 28 familles.

BUT :

Lire, Elire n'est pas un prix littéraire mais une animation citoyenne. Des jeunes de 6 à 16 ans sont invités à lire et élire leur(s) livre(s) favori(s) au sein d'une sélection de 12 œuvres illustrées :

DOUBLE OBJECTIF : une aventure culturelle et citoyenne

-Développer le goût de la lecture chez les jeunes et favoriser le développement de leur esprit critique en les invitant à lire et élire des œuvres littéraires de qualité (Moment de partage familiale autour de la lecture : images / écrits)

-Impliquer les jeunes dans une démarche citoyenne (les sensibiliser à la citoyenneté par la participation à une élection dans des conditions réelles du vote).

SELECTION

La sélection est composée d'albums et de BD répartie en 4 séries de 3 livres : les apprentis et apprenties, les curieux et curieuses, les explorateurs et exploratrices, les aventuriers et aventurières. Elle aborde des sujets différents avec certaines thématiques :

-S'affranchir des normes, casser les codes, combattre les préjugés pour gagner sa liberté et grandir

-Redécouvrir la nature, élément indispensable à nos vies, prendre conscience de sa beauté et de sa fragilité, la protéger

Les sélections sont là pour indiquer une montée en compétence, en degré de lecture et de l'image. Tous les livres sont lisibles entre 6 et 16 ans. Les parents et fratries sont invités à accompagner les enfants dans leur lecture.



PRINCIPE :

lire et voter pour minimum une sélection mais possibilité de lire et voter pour 2,3 4, toutes les sélections.

CALENDRIER / DEROULEMENT

Le prêt des livres se déroulera de mai à fin septembre selon un calendrier. Durant cette période, les enfants profiteront de la lecture des livres. Du **3 au 13 octobre aura lieu le vote** avec une **journée officielle le 13 vendredi octobre** à la mairie (présence des élu(e)s, bulletin de vote, enveloppe, liste électorale, d'émargement, isoloir, urne, procuration...) + 6 permanences en amont pour le vote à la bibliothèque pour les absents le jour officiel.

Après le dépouillement du 13 octobre, **un spectacle par la Compagnie "Le dernier strapontin"** aura lieu à **la salle des fêtes** ainsi qu'une remise de chèque lire à chaque participant.

ANIMATION : « un cabinet de curiosités » pour susciter l'imagination et la créativité.

Les enfants sont invités à présenter, apporter « quelque chose » qui représente, symbolise, évoque, un livre ou des livres de leur choix : un objet fabriqué ou non, naturel, un texte, un poème, un ou des mots, une ou des phrases, un dessin, un collage, une photo, un jouet, un doudou etc.

Les parents sont « autorisés » à participer ... Ce cabinet de curiosités sera présenté à la bibliothèque, le jour du spectacle, les jours du vote...



THEÂTRE
"Les enfants qui s'aiment"
SAMEDI 3 JUIN
21 H 00
SALLE DES FÊTES



Spectacle de l'atelier théâtre "Bazar d'images"
de la Compagnie Imagine de Gauriac

tarif : 10 € et 6 € (demandeurs d'emploi/jeunes)

"Les enfants qui s'aiment" est une pièce de théâtre écrite
d'après les scénarios de films de Jacques Prévert
entremêlés de quelques poèmes.

Jenny aime Lucien, Lucien aime Dany, qui n'aime plus Johnny. Florence
aime Lucien en cachette. Monsieur Benoît aime aussi Jenny et
Madame Vrack aime Monsieur Benoît.

Personne n'aime plus madame Vrack. Dromadaire aime Jenny, les
oiseaux et un peu Lola. Lola aime Xavier qui jusque là, n'aimait que lui.

Deux grands oiseaux observent ce petit monde des humains et
en font un cabaret !



PRODUCTION EXCLUSIVE

ZAZA | AOL DANSE | LAETITIA

GALA 2023

AOL DANSE

FAIT SON CINEMA

SAMEDI 01 JUILLET - 20H30

SALLE DES FÊTES
PRIGNAC & MARCAMPES

BUVETTE À PARTIR DE 19H **ENTREE : 5€ (12 ANS ET +)**



VIDE GRENIER

ORGANISÉ PAR LA SOCIÉTÉ DES FÊTES

DIMANCHE 11 JUIN

Place de la mairie et salle des fêtes

Extérieur : 1, 50 euros mètre linéaire

Intérieur : 2 euros la table de 1, 20 m

Arrivée des exposants à partir de 6 h 00

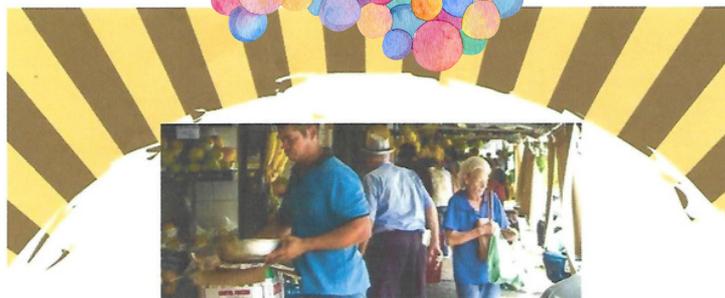
Ouverture au public: 8 h 00

Restauration sur place
(boissons/ sandwiches)

Information et Réservation :

06.64.32.48.61

societedesfetes33710@gmail.com



LA SOCIÉTÉ DES FÊTES DE PRIGNAC ET
MARCAMPS VOUS INVITE :

VIDE- GRENIER

Le dimanche 11 juin 2023
À partir de 8h00
À la salle communale de Prignac-
et-Marcamps

Contact : 06.64.32.48.61

Ne pas jeter sur la voie publique.
Les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte accompagnant.



LA SOCIÉTÉ DES FÊTES DE PRIGNAC ET
MARCAMPS VOUS INVITE :

FEU
D'ARTIFICE

FÊTE FORAINE

Le vendredi 23 juin 2023 marché nocturne

Samedi 24 juin : Majorettes et feu d'artifice

Devant la mairie de prignac et marcamps

Ne pas jeter sur la voie publique.
Les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte accompagnant.

FÊTE FORAINE

ORGANISÉE PAR LA SOCIÉTÉ DES FÊTES
DU 23 AU 25 JUIN

Vendredi 23 juin

marché nocturne

SAMEDI 24 juin

Majorettes

Feu d'artifice

23 h 00

Place de la mairie

06.64.32.48.61

societedesfetes33710@gmail.com

